



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31/03/2016

L'an deux mil seize, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	24 mars 2016
Date d'affichage de la convocation	24 mars 2016
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Etaients présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	PEILA-BINET Carine
CRESPER Vincent	VERGER Joseph	MASSARD Alain
BOUGAULT Christine	MÉAL Lydie	LEPEIGNEUL Christine
GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine	ROLLAND Dominique
POUESSEL Murielle	MARTEL Laurence	

Etait absent : LEBRETON David

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du Conseil municipal du 3 mars 2016

FINANCES LOCALES

3. Affectation des résultats 2015
4. Vote du budget principal et des budgets annexes 2016
5. Mairie - avenants
6. Congrès des Maires

INTERCOMMUNALITÉ

7. Schéma de mutualisation

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Election du secrétaire de séance

Mr Dominique ROLLAND, conseiller municipal, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2016

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 3 mars 2016 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES LOCALES

2016-14 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs 2015 et propose l'affectation des résultats sur l'exercice 2016 de la façon suivante :

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement : + 200 047,81 € affectation au c/1068 - recettes d'investissement
Investissement : + 95 685,17 € report au c/001 – recettes d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

Exploitation : + 15 584,53 € affectation au c/1068 - recettes investissement
Investissement : - 5 200,45 € report au c/001 – déficit d'investissement

BUDGET S.P.A.N.C

Exploitation : + 686,80 € report au c/002 recettes d'exploitation

BUDGET LES FORGES

Fonctionnement + 745,32 € report au c/002 – recettes de fonctionnement
Investissement + 27 163,60 € report au c/001 – recettes d'investissement

Vu les comptes administratifs 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice comme présentés ci-dessus.

FINANCES LOCALES

2016-15 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2016

BUDGET PRINCIPAL :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour les budgets 2016 :

CHAPITRE	INTITULÉ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition 2016
		788 362 €
011	Charges à caractère général	170 900 €
012	Charges de personnel	246 500 €
65	Autres charges de gestion courante	228 674 €
014	Atténuation de produits	100 €
66	Charges financières	12 000 €
67	Charges exceptionnelles	924 €
022	Dépenses imprévues	1 000 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 168 €
023	Virement à la section d'investissement	119 096 €
CHAPITRE	INTITULÉ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition 2016
		788 362 €
013	Atténuations de charges	2 860 €
70	Produits des services, du domaine	6 357 €
73	Impôts et taxes	371 829 €
74	Dotations et participations	318 316 €
75	Autres produits de gestion courante	89 000 €

BUDGET INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
		593 377 €	593 377 €
ONA	Opérations Non Affectées	76 450 €	417 269 €
	001 Excédent d'investissement reporté		95 685 €
	021 Virement de la section de fonctionnement		119 096 €
	10222 Fonds de Compensation TVA		31 067 €
	10226 Taxe d'aménagement		307 €
	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé		200 047 €
	1321 Solde subvention Etat (DETR) pour la Mairie		69 126 €
	1323 Solde subvention Plan de Relance pour la Mairie		43 200 €
	1323 Subvention étude diagnostique Eglise		3 931 €
	1323 Subvention achat de livres bibliothèque		300 €
	1323 Subvention mise en réseau des bibliothèques		1 500 €
	1326 Subvention Mairie Réserve Parlementaire		15 000 €
	1641 Prêts - remboursement de capital	71 000 €	
	165 Dépôts et cautionnements reçus	4 950 €	4 950 €
	21 Terrains nus	500 €	
	28 Amortissement des immobilisations		9 168 €
OP	Opérations & Programmes	516 927 €	- €
29	Chemins d'exploitation	2 000 €	
35	Aire de loisirs - Etang "La Villée"	5 000 €	
59	Terrains de football	5 500 €	
79	Matériel et mobilier Mairie	4 000 €	
90	Salle polyvalente	2 000 €	
95	Signalisation et lieux dits	5 000 €	
104	Aménagement du bourg	19 000 €	
105	Eglise	32 000 €	
108	Salles de réunions	8 500 €	
109	Bâtiments communaux	268 500 €	
118	Ateliers techniques	500 €	
122	Espace culturel	14 000 €	
124	Cimetière	2 500 €	
126	Matériel espaces verts	5 000 €	
131	POS/PLU	10 000 €	
133	Boulangerie	5 000 €	

134	Salle des associations	5 000 €	
136	Piscine	1 000 €	
137	Travaux de voirie en agglomération	2 500 €	
138	Chemin piétonnier rue de Rennes	2 500 €	
141	Abribus	500 €	
142-1	Accessibilité – E.R.P (Etablissements recevant du public)	100 €	
142-2	Accessibilité – Voirie et espaces publics	100 €	
146	Nouveau pôle culturel	106 727 €	
147	Circuit de randonnées	10 000 €	

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, de voter :

Budget Commune

Au chapitre, en section de fonctionnement, la somme de : 788 362 €
A l'opération, en section d'investissement, la somme de : 593 377 €

Budget Assainissement

Section d'exploitation : 38 261 €
Section d'investissement : 225 927 €

Budget SPANC

Section d'exploitation : 5 630 €

Budget Lotissement Les Forges

Section de fonctionnement : 335 593 €
Section d'investissement : 276 950 €

FINANCES LOCALES

2016-16 – MAIRIE – AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION

Christophe GOBIN, conseiller municipal concerné par le sujet, quitte la salle, le temps du débat.

Considérant la délibération n°2015-37 du 17 septembre 2015 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restructuration, l'extension et la mise aux normes accessibilité de la mairie de Quédillac,

Concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver les avenants pour les lots et présente les caractéristiques des avenants :

- **n°02 – Gros-Œuvre-VRD** attribué à l'entreprise EURL GOBIN : *Ravalement sur façade principale et arrière existant pour 812,50 € HT*
- **n°10 – Carrelage-Sols-Faïence** attribué à l'entreprise MASSARD Éric : *carrelage et plinthes dans le hall d'entrée existant pour 541,20 € HT*

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver les avenants au marché de travaux de la mairie, comme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité les avenants sur les lots 2 et 10.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2016 (opération 109).

FINANCES LOCALES

2016-17 – Mandat spécial donné aux élus pour participer au Congrès des Maires 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 98ème Congrès des Maires de France aura lieu à PARIS les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016.

Conformément à l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'Adjoint et Conseillers Municipaux donnent droit aux remboursements des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Au vu de l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 3,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-ACCORDE un mandat spécial à Monsieur André MASSARD, 1^{er} adjoint, pour se rendre au 99^{ème} Congrès des Maires les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016.

-PRÉCISE que les frais d'inscription, de déplacements, d'hébergement, et l'ensemble des frais annexes seront remboursés sur la base des frais réels. Les crédits seront prévus au budget 2016 à l'article 6532.

FINANCES LOCALES

2016-18 – Dérogation pour le remboursement des frais engagés par le personnel communal lors de leur participation au Congrès des Maires 2016

VU le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics relevant de la Fonction Publique Territoriale et permettant de fixer pour une durée limitée lorsque l'intérêt du service public l'exige et pour tenir compte de situations particulières des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 31 mars 2016 donnant un mandat spécial à des membres du Conseil Municipal pour participer au Congrès des Maires à Paris, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016 ,

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que les responsables des services de la commune participent aussi au Congrès des Maires à Paris les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016,

CONSIDÉRANT que pour déroger au cadre de remboursement des frais, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que cette dérogation concernera les frais d'inscription, de transports, d'hébergement et l'ensemble des frais annexes nécessaires à l'exercice de la mission réalisée dans l'intérêt du service de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer les modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- **DE FIXER**, les modalités d'indemnisation des frais de déplacement du personnel communal pour assister au Congrès des Maires à Paris, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016 en relation avec les missions exercées sur présentation de justificatifs, comme indiquées ci-dessous,

- **DE DONNER** mission à Monsieur Hervé RAMARÉ, responsable du service technique pour accompagner Monsieur André MASSARD, 1^{er} adjoint au Maire, qui a un mandat spécial pour participer au Congrès des Maires à Paris, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016,

- **DE DÉROGER** au régime forfaitaire des frais engagés par les agents de la Commune et d'autoriser le remboursement de leurs frais selon les frais réels engagés dans le cadre des missions confiées pour l'intérêt du service (frais d'inscription, de transport, d'hébergement et l'ensemble des frais annexes nécessaires)

- **DE PRÉCISER** que ces remboursements de frais se feront au vu des pièces justificatives et d'un état de frais signé de la personne concernée.

INTECOMMUNALITÉ

2016-19 – SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article 67 de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, réaffirmé par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), a posé l'obligation légale pour les Présidents d'EPCI à fiscalité propre d'établir un schéma de mutualisation.

La rédaction de ce schéma est aujourd'hui achevée. Il est donc soumis au conseil municipal pour approbation ou non.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le schéma de mutualisation rédigé par la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant six délibérations (n°2016-14 à 2016-19), la séance est levée à 23h30.